
Département
du Nord

N° du registre
des
délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-07-02

Objet :
Vente des
parcelles
cadastrées
AI58p1,
AI59p1 et
AI59p3
rue
Roger
Salengro

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
26/06/2026

Excusés :

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Date
d'affichage
08/07/26

Absent : SELOSSE Laurence

Nombre de
Conseillers

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

En exercice : 29

Vu les articles L. 2211-1, L. 3211-14 du CG3P,

- Présents : 23
- Votants : 28

En application de l'article L. 2122-21 du CGCT,

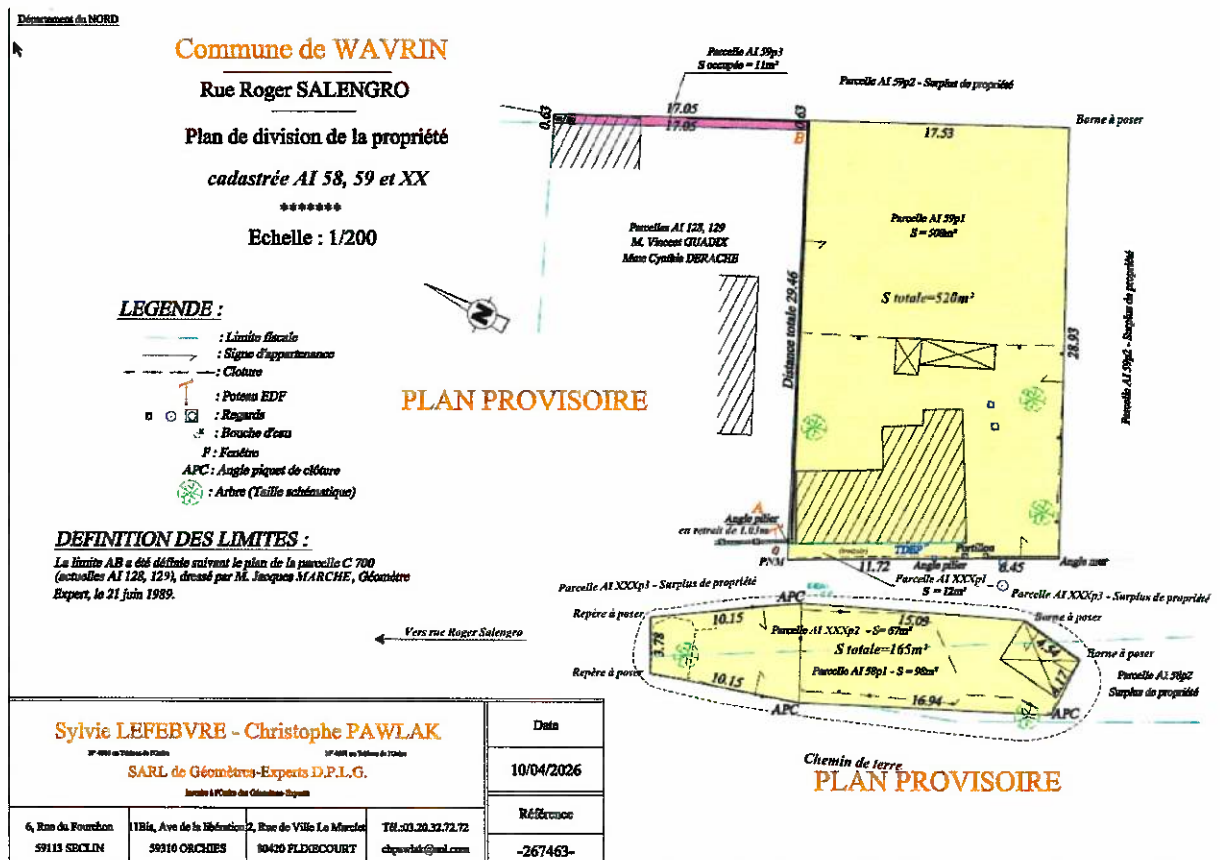
Suite à la commission « urbanisme et administration générale » du 24/06/26,

La commune a été démarchée par le propriétaire de la parcelle cadastrée AI-128-129, localisée au 187 rue Roger Salengro à Wavrin, désireux d'acquérir les parcelles voisines communales cadastrées AI58p1 d'une surface de 165m² et AI59p1 d'une surface de 520m², localisées rue Roger Salengro à Wavrin.

Ces parcelles privées non constructibles de la commune, équipées d'un cabanon et d'un garage en état avancé d'abandon, sont classées au Plan Local d'Urbanisme « zone agricole A, zone naturelle N, zone à dominante humide zdh4, AAC1 Périmètre Aire d'Alimentation de Captage, AS1 protection des captages d'eau potable ». Elles ne répondent pas à un besoin d'aménagement actuel ou à venir de la ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de vendre en l'état et à hauteur de 30€/m² ces 2 parcelles communales d'une surface totale de 685m² pour 20 550€, conformément au plan de découpage parcellaire ci-dessous.

En outre, lors de ce découpage parcellaire, l'empiétement sur la parcelle communale AI59p2 du nouveau garage édifié par le propriétaire voisin a été constaté (bande rose sur le plan annexé, parcelle AI59p3 de 11m²). Aussi, l'acquisition de cette bande foncière par le voisin est à régulariser, à hauteur de 30€/m², soit un total de 330€.



Les frais de géomètre et de rédaction d'acte des présentes ventes sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la vente de ces 3 parcelles selon les modalités présentées et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes dédiés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

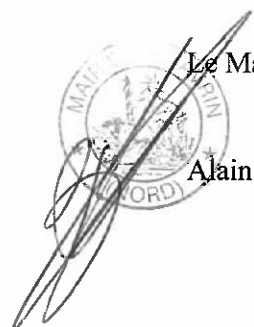
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,

 Carmen PLANCQ

Le Maire,

 Alain BLONDEAU